

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 24

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative: Vaud: *Assurance accidents non professionnels. — La désertion des campagnes et l'école. — Places au concours. — Neuchâtel: Exposition scolaire permanente, rapport. — Jura: Activité des sections. — Informations: G. R. E. P. — Cours de gymnastique. — Bibliographie.*

Partie pédagogique: G. Annen: *La composition. — Georges Durand: A propos des opérations décimales. — R. J.: Une minorité linguistique? — Fondation Berset-Müller. — Textes littéraires. — Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

AUX MEMBRES DE LA S. P. V.

Police d'assurance contre les accidents non professionnels

Le 27 mai, le comité S.P.V. vous faisait part de son projet de contrat d'assurance contre les accidents non professionnels.

Vous trouverez aujourd'hui, encarté dans notre journal, un questionnaire auquel vous voudrez bien répondre sans tarder: de cette enquête dépendra la conclusion de notre affaire.

Nous pourrions assurer collectivement nos membres, et cela sans obligation, aux conditions suivantes; un exemple: *pour frais médicaux et pharmaceutiques, indemnité journalière de dix francs, indemnité de décès de dix mille francs, indemnité d'invalidité de dix mille francs*, la prime annuelle serait de

Fr. 27.10.

A ce prix, nous serions couverts pour tous les petits sports: vélo, gymnastique, athlétisme, natation, football, risques de conducteur d'auto, ski jusqu'à 3000 mètres d'altitude (saut-tremplin excepté), etc.

En outre, les affiliés seraient libres d'augmenter à leur gré les prestations de la caisse d'assurance, moyennant une prime proportionnée.

Veillez donc renvoyer ce questionnaire au Président S.P.V. M. R. Mamin, Cressire 22, à La Tour-de-Peilz.

E. V.

LA DÉSERTION DES CAMPAGNES ET L'ÉCOLE

Dans son article, « L'école pour tous », notre bulletinier, M. Viret, a soulevé une question particulièrement intéressante pour notre école vaudoise.

Ayant, comme lui, de solides attaches avec la terre, je me permets d'y revenir et d'examiner la question telle qu'elle se pose pour nos classes de campagne, c'est-à-dire la majorité des classes de ce pays vaudois.

J'ai le regret de penser que l'école nous fait au moins autant de mal que de bien.

Voyons sérieusement, quand un industriel conduit son enfant à l'école, est-ce qu'il demande qu'on lui rende un avocat, un médecin ou un industriel ? Il me semble qu'il lui demande un industriel, du moins c'est le cas général.

Quand nos agriculteurs conduisent leurs enfants à l'école, ils lui demandent de leur rendre des agriculteurs. Car enfin, le bambin revenu à la maison ira chercher l'herbe aux lapins, conduira le troupeau au pâturage ou binera les salades au potager au lieu de faire des problèmes sur les fractions ou les alliages.

Or, est-ce cela que nous rend l'école ? Pas du tout. Au commerçant, à l'industriel, elle rend des bacheliers, des amateurs de barreau, des candidats à la médecine ou aux fonctions publiques.

A nos agriculteurs, l'école rend des facteurs, des employés de poste, des gendarmes, des employés de bureau, des garçons orgueilleux qui font la moue en voyant des mains calleuses et des souliers terreux.

Elle nous rend des jeunes filles qui donnent au luxe et à la toilette plus d'importance qu'il ne convient. Elle nous rend des jeunes filles qui ne tiennent pas à s'unir aux cultivateurs parce qu'elles sont dégoûtées des travaux de la terre. Elles préfèrent épouser un petit employé quelconque qui ne leur demandera pas de traire les vaches ou de nettoyer les étables.

Mais, soyons justes et reconnaissons aussi que nous aimons trop souvent à remercier l'école de nous servir ainsi.

Lorsque nous avons un enfant intelligent qui, par la clarté de son esprit, se montrerait apte à faire un agriculteur de progrès, nous ne manquons pas de dire à l'école : il faut pousser ce petit, il faut qu'il arrive à faire autre chose qu'un remueur de terre.

Et l'école lui bourre la tête de tout ce qu'il faut pour en fabriquer un candidat de faculté.

Pour nos filles, nous faisons de même. Nous sommes très flattés lorsque l'institutrice leur farcit le cerveau de belles idées littéraires ou scientifiques au lieu de leur apprendre à nourrir la volaille.

C'est que nous éprouvons un plaisir à économiser sou à sou pour constituer une dot qui les fera rechercher par quelque titulaire d'une fonction publique.

Oui, soyons justes, si l'école nous dessert, nous y prenons quelque peine.

Et alors nous nous plaignons, nous allons répétant que l'agriculture souffre, qu'elle manque de bras. Elle souffre, cela est certain ; elle manque de bras, c'est un fait. Mais la faute première est à nous. Nous devrions changer d'état d'esprit, modifier notre attitude et la direction de notre action.

Il faudrait qu'au lieu de décrier la terre, comme nous le faisons parfois dans nos campagnes, nous commencions par affirmer que c'est la terre qui est la véritable « alma mater » de nos jeunes Vaudois.

C'est de la terre, de ses flancs féconds qu'on peut tirer ce bien-être refusé aux échappés des lycées et des fonctions publiques.

Si nous savions planter cela dans le cerveau de nos enfants, si nous savions inspirer l'amour de cette terre nourricière, nous n'aurions pas la douleur de voir les jeunes gens intelligents renoncer à cette vie des champs, renoncer au métier large, honorable de paysan pour rechercher un poste qui leur donnera tout juste de quoi végéter.

Et si nos jeunes filles savaient dans nos campagnes pouvoir rencontrer des maris intelligents et instruits, des hommes capables de mieux les comprendre et de mieux les soulager dans les tâches qui incombent à la femme, elles rêveraient moins d'enchaîner leur existence avec des employés d'administration.

Le salut de l'agriculture est entre nos mains.

Ici, nous aimons la terre, nous aimons le cultivateur et sa mission, il faut que nous chantions ses mérites et ses vertus, il faut que nous soyons les prédicateurs de la croisade terrienne.

Alors, mais alors seulement, l'école dont je me plains, l'école qui nous est nécessaire et que nous devons cultiver et entourer de soins attentifs nous fera tout le bien dont elle est capable. Elle cessera d'être une pompe aspirante de nos énergies les plus pures et les plus vaillantes, puis d'être une pompe refoulante de ces mêmes énergies pour les éloigner de la terre et de notre affection.

Nous ne sommes pas impuissants à réaliser cette amélioration sans être négligents ou injustes pour les autres industries ou nécessités de l'Etat. Dans cette justice, j'entends que l'école de nos campagnes soit animée par l'amour de la terre. Il faut que l'école, d'accord avec la ferme, enseigne à nos garçons ce qu'il faut savoir pour être des paysans de progrès, et à nos filles ce qu'il faut savoir pour être les épouses vaillantes de paysans éclairés.

Telle doit être, pour nos écoles, la direction de notre action morale, car elles en ont une comme en a une, toute organisation humaine.

W. B.

Le « bulletinier » remercie les collègues qui ont bien voulu lui communiquer leurs réflexions au sujet de « l'école pour tous » et du « programme minimum », et spécialement W. B., l'auteur de cet article.

E. V.

PLACES AU CONCOURS

Maître primaire supérieur : Vaulion, 23 juin.

Instituteur : Classe de travaux pratiques : Payerne, 27 juin.

Institutrice : Yverdon, 23 juin. — Gilly : 27 juin.

NEUCHÂTEL

EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Rapport annuel¹. Exercice 1943

Notre collègue Georges Strœlé n'est plus. Son départ subit a profondément atteint notre Comité et notre Bureau. Collaborateur précieux de notre institution depuis vingt ans, il était pour nous, comme pour

¹ Rapport présenté à l'Assemblée des délégués de la S. P. N. que nous publions presque in extenso. (Réd.)

tous les comités dans lesquels il entraît, l'homme précis et ponctuel qui faisait vite et bien tout ce dont il était chargé. Il s'était, depuis sa retraite, intéressé tout spécialement à l'E.S.P. et connaissait chaque détail de ses divers rouages ; il y remplissait les fonctions de secrétaire et de caissier, s'inquiétait de tous les achats et était pour le Bureau et pour son président un appui des plus précieux. Nous conservons de cet excellent collègue et ami un souvenir ému et reconnaissant.

Séances. Le Bureau a tenu durant l'année 5 séances et le Comité s'est assemblé une fois. Ensuite du décès de M. Stroélé, M. Paul Vaucher s'est chargé du secrétariat et Mlle M. L'Eplattenier de la caisse.

Service de projections. Comme nous l'annoncions dans notre dernier rapport, le Département de l'Instruction publique a remis à l'E.S.P. le service des prêts de clichés et films. En mars, et avec le concours d'élèves, le déménagement de toutes ces collections se faisait du Château au collège des Parcs.

Un gros travail attendait les membres du Bureau pour réorganiser tout ce service. Il fallait d'abord faire un tri de quantité de clichés reçus en vrac, revoir le contenu de quelque 160 boîtes, regrouper par régions, par pays, toutes les vues intéressantes. Bon nombre de clichés fendus devaient être démontés et réparés, si le verre de protection seul était brisé. Les boîtes contenant les clichés avaient besoin, elles aussi, d'une revision. Le début des vacances d'été a permis au Bureau de mettre le point final à tout ce travail préparatoire.

Une liste de 57 films pour *Bolfix* et de 156 boîtes de clichés a été établie et reproduite à 300 exemplaires. Chaque collègue du canton a reçu une de ces listes et chacun est ainsi renseigné sur la valeur de cette documentation géographique et historique.

Il est évident que, faute de moyens financiers, nous ne pouvons pas songer, pour l'instant, à augmenter ces collections, mais si quelques clichés venaient à être brisés, nous avons encore en réserve bon nombre de doublures pour compléter les boîtes mises en circulation.

Quelques séries de clichés trop spécialisés (ravageurs des forêts, maladies de la vigne) n'étaient pas intéressants à conserver pour l'enseignement primaire ou secondaire. Nous les avons remis, sur conseil de M. le Conseiller d'Etat Barrelet, à l'Ecole cantonale d'agriculture, à Cernier, qui pourra les employer utilement pour son enseignement.

Deux appareils *Bolfix-conférencier* sont également à la disposition des collègues, mais nous avons équipé l'un d'eux d'un transformateur pour pouvoir l'employer sur voltage 220, tandis que l'autre appareil peut être branché sur voltage 125. Ces deux *Bolfix* sont logés dans des caissettes qui peuvent être expédiées par poste.

Il a fallu songer à loger toutes les boîtes de clichés et installer pour cela une série de rayons dans un de nos locaux.

Si le travail des membres du Bureau a été fait par dévouement et sans compter les nombreuses heures passées à cette revision, par contre, les achats : transformateur, installations nouvelles, etc., ont allégé notre caisse d'une somme importante, aussi avons-nous prié le Département de l'Instruction publique de nous accorder une subvention spéciale pour

couvrir les frais extraordinaires qu'avait entraînés cette réorganisation. Le Département a bien voulu donner suite à notre requête et nous a alloué une somme de 200 francs versée par moitié sur les exercices 1943 et 1944. Nous tenons à exprimer ici encore à M. le Chef du Département notre gratitude pour l'aide qu'il nous a apportée dans ce but.

Jusqu'ici, le service des prêts se faisant par le Département avait droit à la franchise de port pour ses envois. Comme tous les musées scolaires suisses jouissent, eux aussi, de cette franchise, nous avons demandé, par l'intermédiaire du gouvernement, à l'administration postale de nous accorder également cette franchise de port pour les expéditions de clichés comme pour les correspondances officielles. La demande a été faite par la Chancellerie cantonale en novembre dernier, mais, jusqu'à ce jour, aucune réponse ne nous est encore parvenue.

Un premier communiqué envoyé au *Bulletin corporatif* renseignait nos collègues sur l'organisation nouvelle du service des prêts de clichés et films. Nous comptons en faire paraître un second, dès que la franchise de port nous aurait été accordée, pour renseigner le corps enseignant. Nous devons, hélas ! encore attendre le bon vouloir de l'administration postale.

Lorsque les appareils *Bolfix* nous seront empruntés, nous prierons nos clients de bien vouloir verser à notre caisse une petite contribution volontaire de 50 ct. ou un franc en faveur d'un fonds de renouvellement des lampes des dits appareils.

Dons. Madame Beyeler a bien voulu remettre à notre exposition une série de traités et d'ouvrages se rapportant à l'enseignement du dessin. Le Département de l'Instruction publique nous a également remis un appareil de démonstration de Pithagore.

Activité de l'E.S.P. Notre institution continue à rendre les services qu'on peut attendre d'elle. Le matériel intuitif est utilisé par bon nombre de collègues venant de la ville ou des communes circonvoisines. Nos bibliothèques, si riches en documentation scientifique, pédagogique et littéraire, sont largement mises à contribution par des membres du corps enseignant primaire, secondaire et professionnel, par des étudiants et des stagiaires.

La statistique annuelle marque, à nouveau, pour l'exercice écoulé, une avance sur les précédents. Nous avons enregistré en 1943 :

objets, ouvrages et volumes prêtés :	4880 (4152 en 1942) ;
nombre de visiteurs :	806 (850 en 1942) ;
colis expédiés par la poste :	173 (116 en 1942).

Notons en passant que depuis fin novembre 1943, nous avons également prêté 14 séries de films et 8 séries de clichés. Cette nouvelle activité de notre E.S.P. rendra, nous en sommes certains, de grands services à beaucoup de collègues, à la condition, toutefois, que la franchise de port nous soit accordée pour l'expédition des clichés et des films qui nous sont demandés.

Conclusions. Pour l'exercice 1944, nous osons espérer les mêmes subventions que celles qui nous furent accordées l'an dernier. Déjà la subvention fédérale nous est annoncée.

Nous tenons à exprimer aux autorités fédérale, cantonale et communale, ainsi qu'à la Société Pédagogique Neuchâteloise, toute notre reconnaissance pour leur appui financier et nous pouvons les assurer que nous continuerons, dans la mesure de nos moyens, à développer une institution qui s'avère chaque année aussi utile comme source de documentation pour le corps enseignant du canton.

Neuchâtel, mars 1944.

Au nom du Bureau : le président,
M. Montandon.

JURA

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Trois assemblées viennent d'avoir lieu :

Neuveville. Le 10 mai, les collègues du district favorisé par les dieux se sont réunis en leur perle du lac pour y procéder aux élections statutaires. Trois membres étaient à remplacer au sein du comité : Mlle Berger, MM. Rossel et Willemin. Pour leur succéder, l'assemblée appela Mlle Jeanneret de Lamboing, ainsi que MM. Joray de Neuveville et Charpiloz de Prêles. MM. Schmutz, Joray et Feignoux furent confirmés dans leurs fonctions de représentants auprès de la Caisse d'assurance pendant que M. Huguelet conservait son portefeuille à l'assemblée des délégués. Félicitations.

Moutier. L'assemblée du giron prévôtois a siégé, comme il avait été prévu de le faire, à Lajoux sous la présidence de M. L. Gassmann. Il s'agissait également de procéder aux élections dont nous venons de parler et d'entendre, à la suite, un rapport de M. Boillat, instituteur à Moutier, sur l'organisation et le programme des cours complémentaires.

Tractanda 1 : Le comité est réélu en bloc. Confiance et, même en terre bernoise, rapidité dans la procédure. Que nous reprochera-t-on encore ?

Tractanda 2 : Pour débiter, M. Boillat fait, à l'aide de quelques chiffres, un tableau de l'enseignement complémentaire et relève que, depuis 1925, un certain nombre de jeunes gens de 16 à 20 ans sont dans l'impossibilité d'assister aux leçons de l'école complémentaire puisqu'elles ont été supprimées dans leurs communes. Voir à ce sujet l'*Educateur* du 25. 12. 43. Cette lacune produit des résultats négatifs que les examens pédagogiques des recrues ont clairement mis en évidence. Pour y remédier, M. Boillat propose un minimum de 300 heures obligatoires à répartir sur trois ans. Il détaille, ensuite, dans un exposé minutieusement documenté, le soin qu'il s'agira d'apporter à la formation des maîtres chargés des cours et comment, à son sens, il conviendra d'élaborer les manuels à confier entre les mains de ces jeunes gens.

A l'imprévu de la séance, M. Gassmann donne connaissance d'une perle à verser au dossier des misères et des grandeurs de la démocratie (rubrique : pertes et profits). Il s'agit d'un règlement voté par le conseil scolaire d'une de nos plus populeuses agglomérations jurassiennes qui enjoint à toute institutrice célibataire de faire un choix entre la pédagogie et le mariage, c'est-à-dire de s'engager, par écrit, à quitter la place,

le jour des justes noces. Aux termes du même texte, une collègue mariée devra démissionner à la fin de sa période sexennale. Le règlement a été accepté par l'assemblée municipale qui lui a conféré force de loi (moins la sanction du Conseil exécutif) par la présence de 37 électeurs sur plus de 1000 votants !

Bien que la place de la femme mariée — je ne parle pas ici de mes collègues, en particulier — soit de toute évidence au milieu de son foyer et de ses propres enfants, tant que la solution légale du problème, si solution légale il doit y avoir un jour, n'aurait pas été établie sur le terrain national, nous pourrions toujours donner, nous pédagogues, aux industriels, artisans, commerçants et bourgeois, la réponse de cet homme d'Etat français célèbre : « Messieurs (la suite serait à modifier), commencez les premiers ». Le comité élèvera les protestations énergiques que pareil procédé réclame.

Courtelary : A huitaine.

A. P.

INFORMATIONS

G. R. E. .P.

Bonne nouvelle. Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Société Pédagogique Neuchâteloise vient d'adhérer au G. R. E. P. à titre de membre collectif en nommant Mademoiselle Lily Vuille, membre du comité de la S. P. N., comme agent de liaison avec notre groupe.

Aux vœux de collaboration « féconde en résultats heureux » de la S. P. N., nous répondons par le renouvellement de notre assurance concernant la volonté de coopération au G.R.E.P. avec les sociétés pédagogiques romandes.

Nous attendons d'un prochain contact avec le comité de la S.P.R. d'heureux effets également ; l'établissement de notre programme d'hiver en sera certainement facilité.

Nouveau contact. A la suite de relations datant d'une année au moins, l'Association cantonale du Corps enseignant primaire et secondaire fribourgeois a invité le président du G. R. E. P. à son assemblée annuelle du mois de mai dernier. L'un des membres de l'association fribourgeoise doit assurer la liaison avec le G. R. E. P. et nous savons que des rapports utiles s'établiront entre les deux groupements.

Membres du G. R. E. P. Les personnes désirant adhérer au G.R.E.P. sont invitées à ne pas tarder d'en informer *William Perret, Orée 3, La Coudre-Neuchâtel*, en versant au compte de chèques Neuchâtel IV 3139 le montant de la cotisation (Fr. 3.— au minimum).

Communications. Le nombre des membres du G. R. E. P. n'appartenant pas au corps enseignant primaire est assez considérable. Ces personnes ne pouvant être renseignées par l'*Educateur*, nous serons obligés d'envoyer occasionnellement aux membres du G.R.E.P. quelques feuillets multigraphiés. Cela nous permettra aussi de ne pas abuser de l'hospitalité de l'*Educateur* par des communications détaillées intéressant uniquement nos adhérents, et dont la longueur utiliserait une place revenant de droit à toute le corps enseignant primaire romand.

W. P.

COURS DE GYMNASTIQUE SCOLAIRE

I. Cours pour la gymnastique de garçons :

A *Monthey*, du 24 juillet au 5 août, IIe et IIIe degrés.

A *Fribourg*, du 31 juillet au 5 août, exercices en campagne, jeux et natation.

II. Cours pour la gymnastique de filles :

A *Clarens*, du 24 juillet au 5 août, IIe et IIIe degrés.

A *Nyon*, du 7 au 12 août, Ier et IIe degrés, cours d'introduction.

A *Bellinzona*, du 7 au 12 août, Ier et IIe degrés, cours d'introduction.

Ce cours est réservé aux membres du corps enseignant tessinois.

A *Bulle*, du 7 au 12 août, cours d'introduction. Ce cours est réservé aux sœurs institutrices catholiques.

Remarques pour tous les cours :

Seules les inscriptions d'institutrices et d'instituteurs diplômés seront prises en considération.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière 6 fr., indemnité de nuit 4 fr. (cette indemnité ne sera pas payée aux participants pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la marche du cours), et le remboursement des frais de voyage IIIe cl., trajet le plus direct.

Les membres du corps enseignant qui auront suivi un cours d'été seront de préférence admis aux cours d'hiver.

Les inscriptions doivent indiquer : Le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où l'on enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, les cours déjà suivis et l'adresse exacte.

Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 20 juin au plus tard à Monsieur Fritz Müllener, Bellevuestrasse 420, Zollikofen,

BIBLIOGRAPHIE

Escalades, par Ed. Whymper, avec introduction de Cl.-E. Engel, et 19 illustrations hors-texte, d'après les dessins de l'auteur. — Collection « Montagne ». Un vol. in-8 écu, broché, 7 fr. 50, relié, 11 fr. 40. Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

Depuis plusieurs années, les éditions des *Escalades dans les Alpes* de Whymper sont épuisées. Les amis de la montagne salueront avec joie la réapparition d'une version revue et corrigée de ce livre qui, en son temps, fit si grande impression.

La traductrice a expurgé l'ancienne traduction des fautes qu'elle contenait, supprimé quelques pages vieilles, laissant intacts la puissance et l'élan de l'œuvre.

Un autre ouvrage de Whymper « Voyages dans les Grandes Andes » n'a pas encore paru en français. Mlle Engel en a traduit quelques chapitres intéressants, et ces pages ne donnent que plus de valeur à ce livre hautement recommandable.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA COMPOSITION

Observation ou expérience ? Nécessité d'une technique

On oublie bien souvent dans nos discussions pédagogiques les motifs et les buts d'un enseignement. On discute d'une question à tort et à travers, on écoute les voix, chacun vous semble avoir raison. Les procédés les plus divers vous paraissent également attachants. Faute d'avoir d'abord précisé son intention, le personnel enseignant éparpille ses forces en de multiples directions et l'On a beau jeu par la suite de lui montrer que ne sachant pas ce qu'il veut, il affiche un certain aplomb en demandant certaines réformes qui présentent souvent l'expression du parfait contraste.

Cette imprécision est surtout remarquable dans notre enseignement de la composition. Beaucoup d'entre nous acceptent tranquillement cet état de faits. C'est tout juste si nous ne nous en glorifions pas. « C'est un enseignement si personnel : chacun voit la chose de sa manière propre ! » Parfois nous nous en excusons, mais malheureusement : « C'est que, chez nous, on pense plus qu'on ne parle... Et il y a dans nos silences une si grande sagesse ! »

Pourtant, rompant avec la trop fréquente formule « Il n'y en a point comme nous », certains collègues se sont demandés si le laisser-aller que présente notre enseignement de la composition n'était pas l'expression d'une carence de notre pensée qui a négligé de se poser une fois pour toutes les questions « Pourquoi ? Dans quel but ? Comment ? » ou qui a oublié de leur chercher une réponse satisfaisante.

On écrit pour exprimer quelque chose.

Imprécision ? Que non pas. Ecrire pour dire quelque chose signifie que l'on doit *bannir* du langage écrit les *insignifiances*, les bavardages. Ecrire pour dire quelque chose signifie que l'on a quelque chose à sortir de soi (exprimer) pour le communiquer à d'autres. C'est donc dire que l'expression écrite doit toujours être *personnelle* (et non pas nécessairement originale comme on le croit quelquefois).

Il y a belle lurette que l'on connaît ces principes, dites-vous ! Eh ! oui... Mais comme le disait Madame Montessori, nous savons tous ce que c'est qu'un millionnaire. Mais vivons-nous en millionnaire ?

Notre pédagogie sait beaucoup de belles choses. Mais elle vit sur une tradition qui est depuis longtemps dépassée. Et si elle admet bien — ce qui est aisé — que les buts ont changé, elle n'a que bien peu transformé ses méthodes — ce qui est plus difficile.

Un exemple ! Redire qu'en composition il faut être personnel, c'est se servir d'un cliché gênant tant il a été usé. Pourtant le premier exercice que l'on nous recommande, celui qui est le plus en honneur dans les cours de rédaction, celui que l'on cite chaque fois que l'on discute com-

position, c'est *l'observation*. Ciel ! A-t-on assez entendu de fois cet aphorisme qui prétend que pour apprendre à rédiger, il faut apprendre à observer. Et d'amener les enfants devant l'arbre en fleurs (lesquelles sont comme autant de flocons ou de papillons blancs) ou devant la rivière (au joyeux glouglou, bien entendu).

Comme si l'enfant nous avait attendus pour faire ses expériences ! Non, ce n'est pas l'écorce crevassée du cerisier qui l'a ému ! Mais l'escalade de son tronc et le moment où il s'y est caché. Le clapotis de l'eau ! Allons donc ! Les têtards qu'il a attrapés, qu'il a brigandés, le cruel, en le regrettant le moment suivant ; le bain involontaire qu'il a pris en voulant sauter d'une pierre à l'autre. Voilà les faits qu'il aura peut-être envie de transcrire.

Il ne s'agit pas ici, évidemment, d'attaquer la leçon d'observations proprement dite qui a son utilité incontestable et qui, dirigée systématiquement, augmente les pouvoirs de l'enfant et par là ses champs d'expériences. Nous parlons de cette leçon d'observations qui précède souvent la leçon de composition, en constitue même l'unique préparation quand elle n'est pas, autres désastres, complétée par une leçon de vocabulaire et un plan stéréotypé.

Voyons maintenant où conduit cet exercice qui jouit de tant de prestige.

1. Il substitue à l'expérience enfantine, réelle et profondément riche, des faits impersonnels, neutres et par là sans intérêt.
2. Il entraîne l'enfant à parler avec des mots d'emprunt, faussant sa vision intérieure.

Nous aboutissons donc à des erreurs de fond (idées) et à des erreurs de forme (langage), au manque d'intérêt, au verbiage, pis encore à une sorte d'improbité intellectuelle qui rappelle fort le mensonge. C'est le fiasco complet.

Nous devrions remplacer par la valeur de *l'expérience*, la valeur de *l'observation*. C'est par un renoncement à lui-même, à sa personnalité d'adulte si différente de celle des élèves, que chaque maître devrait commencer les leçons de composition. C'est que — je le sais bien — l'Ecole qui travaille pour les années futures avant de travailler pour les présentes, qui veut former l'homme avant d'avoir formé un enfant ou un adolescent, l'Ecole ne nous a pas habitués à une pareille démarche.

Ne soyons pas trop vite certains que le sujet proposé éveillera un écho dans l'intimité de l'âme enfantine, que nos suggestions vont animer nos élèves du désir ardent d'écrire. A cet égard, chaque maître a fait des expériences définitives. Peut-être serait-il bon de faire comme on le fait à l'examen et de donner chaque fois trois, quatre ou cinq titres. Ce serait déjà comme un remède préventif.

Persuadons-nous ensuite du fait que la composition ne vise pas à former de petits écrivains ; mais elle doit amener peu à peu l'enfant à la connaissance de lui-même, de ses goûts, de ses intérêts, de ses vœux, de ses faiblesses, de ses craintes. C'est pourquoi au lieu d'observer, il faut lui apprendre à se souvenir avec exactitude de ce qui l'a frappé, il faut lui enseigner l'art de s'analyser (quoi qu'en dise Porinot),

puis l'art d'évoquer. Qu'il apprenne qu'il ne suffit pas de dire : « J'ai été très malade », ce qui ne touchera personne. Mais qu'il cherche les multiples faits qui ont constitué cette grave maladie ; qu'il apprenne à les trier pour ne garder que les plus caractéristiques, ceux qui parleront le plus ; à les classer ensuite dans l'ordre qui les mettront le mieux en valeur, puis à les exprimer sous une forme correcte, honnête et peut-être élégante. Alors il réussira à intéresser, à émouvoir.

Dans cet art de convaincre, les bons auteurs offrent une série de moyens, de procédés qu'ils emploient consciemment ou inconsciemment. Ces procédés courants, il suffirait de les rassembler, de les classer par ordre de difficultés pour établir une méthodologie de la composition, offrant au maître une base précise, un point de départ, des buts d'arrivée. Un tel travail serait, croyons-nous, riche de résultats. Il pourra faire l'objet d'un prochain article.

N'oublions pas cependant que le maître devra se maintenir en contact permanent avec les intérêts profonds de l'enfant, sans quoi toute méthode de composition ne peut rester que lettre morte. Quand l'enfant peut parler de sa vie totale, de ce qu'il est véritablement, et non de ce qu'on voudrait qu'il soit, il accueille avec joie la leçon de rédaction. Il a petit à petit envie d'écrire mieux, de s'exprimer plus justement. Il veut des mots donnant l'image exacte de sa pensée, les nuances de son sentiment. Bientôt à même de porter sur le monde et sur lui-même un regard perspicace, il discerne l'essentiel, la relativité, l'humour et la poésie des choses. Et sans doute vit-il, dès ce moment, avec plus d'amour...

G. Annen.

A PROPOS DES OPÉRATIONS DÉCIMALES

Vu les nombreuses expériences de pédagogie expérimentale que chacun de nous a faites ou pourra faire encore, il semblerait normal d'adopter les deux allègements suivants :

* * *

1. Ne plus employer les *multiplicateurs décimaux moindres que l'unité*, sauf peut-être entre 12 et 13 ans comme exercice d'intelligence et non comme automatisme de calcul à acquérir.

Exemple : Calculer le prix de 0,8 m. à Fr. 3.60 le mètre en passant par 8 dm. à Fr. 0.36 et en évitant le multiplicateur 0,8.

2. Exclure définitivement de notre programme les *diviseurs décimaux plus petits que l'unité*.

Exemple : Trouver la somme dont les 0,3 valent 45 francs. Ceci en constatant que le 0,1 de cette somme vaut 15 francs et en écrivant directement la multiplication Fr. 15 \times 10. (La division Fr. 45 : 0,3 est une symétrie opératoire inaccessible à des écoliers primaires et dont la justification logique peut être tentée entre 13 et 14 ans avec les mieux doués et en n'omettant point certaines précautions pédagogiques).

* * *

Un jour viendra où il paraîtra naturel d'écarter complètement l'emploi des diviseurs fractionnaires décimaux et de n'écrire que l'opération indispensable au calcul.

Exemple : Trouver le prix du mètre si 2,5 m. valent Fr. 5.25. Ceci en arrivant par l'énoncé soit à 25 m. pour Fr 52.50, soit à 5 m. pour Fr. 10.50 et en n'écrivant seulement qu'un diviseur entier. Nos écoliers se borneraient ainsi à savoir qu'un diviseur entier est indispensable pour calculer une division et l'on réserverait à l'enseignement moyen — entre 13 et 15 ans — le soin de présenter des cohérences opératoires que seule peut justifier l'arithmétique proprement dite, je veux dire la logique des écritures numériques considérées dans toute leur teneur intelligible. De ce point de vue abstrait, l'emploi des multiplicateurs et des diviseurs décimaux repose sur les idées suivantes :

* * *

1. Un rapport est le lien arithmétique qui relie deux longueurs données, ou deux contenances, etc... Au surplus deux longueurs entretiennent toujours entre elles deux rapports inverses l'un de l'autre.

2. Un multiplicateur entier annonce lui aussi un lien entre le multiplicande et le résultat, un passage numérique du premier au second. Ainsi tout multiplicateur entier est un rapport.

3. Tout rapport est un multiplicateur. Dans le cas du triple, cela va de soi. Dans le cas du tiers, cela vient du fait que ce tiers implique un passage d'une première quantité prise pour unité à une seconde quantité annoncée par l'écriture $1/3$. L'idée de multiplicateur se trouve donc incluse dans la notion de rapport fractionnaire.

4. En vertu de ce qui précède, toute multiplication s'accompagne nécessairement d'une multiplication inverse.

Exemple : $4 \text{ m.} \times (5) = 20 \text{ m.}$, donc $20 \text{ m.} \times (1/5) = 4 \text{ m.}$

* * *

5. Un diviseur entier est lui aussi un lien entre deux grandeurs, un passage du dividende au résultat de la division, et un passage inverse de celui impliqué dans la multiplication.

Exemple : $7 \text{ m.} \times (10) = 70 \text{ m.}$, donc $70 \text{ m.} : (10) = 7 \text{ m.}$

Cette multiplication s'accompagne d'ailleurs de l'inverse $70 \text{ m.} \times (0,1) = 7 \text{ m.}$

Donc, le multiplicateur (0,1) et le diviseur (10) sont équivalents.

* * *

6. On vient d'utiliser le multiplicateur (10), le multiplicateur (0,1) et le diviseur (10). Logiquement, un seul autre cas reste possible, le diviseur (0,1). Quel en est le sens ?

Réponse : Tout multiplicateur est un rapport qui annonce le résultat à l'aide du multiplicande pris pour unité ; mais dans une division de partage, c'est l'inverse qui a lieu et tout diviseur est un rapport qui annonce le dividende à l'aide du résultat pris pour unité. Dans l'exemple choisi ici, le diviseur (0,1) signifie donc que le dividende est le 0,1 du résultat, ce qui donne

l'écriture $7 \text{ m.} : (0,1) = 70 \text{ m.}$

Ainsi, en vertu de la logique interne des écritures arithmétiques, le diviseur (0,1) est équivalent au multiplicateur (10).

* * *

Pour résumer ces principes, voici trois conclusions pratiques :

a) Le rapport des deux longueurs 7 m. et 70 m. entraîne quatre opérations possibles soit :

$7 \text{ m.} \times (10) = 70 \text{ m.}$ $70 \text{ m.} : 10 = 7 \text{ m.}$

$70 \text{ m.} \times (0,1) = 7 \text{ m.}$ $7 \text{ m.} : 0,1 = 70 \text{ m.}$

b) Le multiplicateur (0,1) exerce la même influence opératoire que le diviseur (10). Et c'est pourquoi dans une opération comme $375 \times 0,1$ l'on se borne à écrire une virgule entre le 7 et le 5, c'est-à-dire à diviser le multiplicande par 10.

c) Le diviseur (0,1) joue le même rôle opératoire que le multiplicateur (10). Et c'est pourquoi dans une opération comme $149 : 0,1$ l'on se borne à ajouter un 0 à 149 c'est-à-dire à multiplier le dividende par 10.

Georges Durand.

INFORMATIONS

UNE MINORITÉ LINGUISTIQUE ?

On sait que le Conseil d'Etat de Berne, ainsi que le conseil communal de la ville fédérale, ont eu récemment à examiner une demande de subvention, destinée à une école française que les « Welches » désiraient ouvrir. Cette demande a été repoussée par la première autorité, ce qui entraîna une décision analogue du second conseil.

Le point de vue des Suisses romands est exposé dans une brochure publiée par le comité d'initiative. Les subventions demandées sont de 33,000 fr. par an, et incomberaient par parts égales à la Confédération, au canton et à la ville de Berne, les Suisses romands réunissant 11,000 fr. annuellement de leurs propres fonds. Cette école serait appelée à faire disparaître le bilinguisme auquel sont obligés tous les enfants de fonctionnaires de langue française, habitant Berne. Au moins pendant leurs premières années, les enfants doivent être formés et éduqués dans une seule langue : leur langue maternelle, la langue de la famille.

C'est en se fondant sur l'article 17 de la constitution cantonale que les autorités bernoises ont écarté cette demande. Cet article stipule que « les instructions, décisions, jugements et écrits des autorités supérieures, concernant les particuliers ou les collectivités dans la partie française du territoire, seront rédigés en français ». C'est donc la langue

parlée dans le territoire considéré et non la langue du citoyen qui est déterminante.

D'autre part, on a fait remarquer que le vœu de nos concitoyens allait à l'encontre d'une assimilation normale et tendait à créer, dans la seule ville fédérale, un îlot linguistique. Un journal publia même un article sur la question, sous le titre « Adaptation oder séparation ? » D'autant plus que l'école projetée semble n'être destinée qu'aux enfants de fonctionnaires, ce qui accentuerait encore son caractère particulariste.

La décision des Conseils n'a pas été acceptée sans autre. Elle fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Ni la décision, ni le recours n'interdisent cependant de rechercher des moyens de satisfaire aux plus pressants besoins des « Welches ». Plus importante que les classes d'adaptation à l'allemand, dont les Suisses romands ne veulent pas, serait la création dans les degrés inférieurs d'un enseignement spécial de français, ce qui éviterait aux élèves romands l'obligation d'assister aux leçons de français données aux Suisses alémaniques. Il faudrait leur donner la possibilité d'affiner leur sens de la langue et de recevoir un enseignement littéraire. Ces suggestions pourraient être examinées sans attendre le jugement du Tribunal fédéral.

D'après la « Schweizerische Lehrerzeitung ».

R. J.

FONDATION BERSET-MÜLLER

Maison de retraite pour instituteurs et institutrices :

Une place est vacante au Melchenbühl près Muri, Berne. Cette maison de retraite est ouverte aux instituteurs ou institutrices âgées de 55 ans au moins et aux veuves d'instituteurs.

Adresser les demandes d'admissions *jusqu'au 8 juillet* au président du comité de la Fondation : *M. F. Raaflaub*, conseiller communal à Berne, avec les pièces suivantes : acte d'origine, acte de naissance, attestation de bonne santé par un médecin, acte de bonne mœurs, certificats ou autres pièces prouvant que le candidat a enseigné en Suisse durant au moins 20 ans.

Le Comité de la Fondation.

TEXTES LITTÉRAIRES

LES OISEAUX

*Les peupliers et les bouleaux
Du bord de l'eau
Sont pleins d'oiseaux.
Et dans le bourg aux clairs volets,
Les uns se dispersent en vols follets
Tels de menus grains
Qui tomberaient d'un chapelet
Brisé soudain
Dans l'air, sur les jardins.*

*D'autres sautent le long des haies,
Happant l'insecte ou bien la baie,
Ou tout à coup, gagnant les métairies
Dont les poules solidement nourries
Leur disputent jusqu'au pain sec ;
Les plus hardis frappent du bec,
Livrent aux minimes volailles*

*Bataille ;
Crient, s'acharnent, s'affolent,
Puis, d'un seul essort, s'envolent
Vider entre eux la querelle dernière
Dans la gouttière.*

« Toute la Flandre. »

E. Verhaeren.

LE MARCHÉ

Sous les arbres, dans un joyeux remue-ménage, les maraîchers et les revendeurs ont installé leurs bancs. Quelques-uns portent la blouse bleue ou grise du paysan, d'autres la veste du citadin ou le tablier blanc du marchand d'œufs et de fromage.

Il y a déjà de la jeune salade, des paquets de rhubarbe attachée d'un brin d'osier et dont les tiges carminées sont creusées d'une rigole en coup de gouge ; des poireaux, de la mâche dont les petites cocardes vertes semblent sourire au fond de leur caisse. Il y a des pommes flétries ; des pyramides d'oranges ; des citrons et, sous les tentes de toile, des quartiers de fromages qu'une bonne femme en blouse claire fait goûter à la pointe du couteau :

— Vous verrez, Madame, il est extra !

Un vieux bonhomme tend d'une main des têtes d'aulx dont les chaînes tressées passent autour de son cou. Des poulets morts et plumés, des choux rouges, des choux blancs, des œufs dans des corbeilles garnies de paille, des pommes de terre dans leurs sacs, des tranches de gâteaux et des petits pains au sucre ; tout cela dans un bruit de voix, de piétinement, dans un envol de papiers et de brindilles, avec le piaillage des moineaux dans les branches...

Maurice Kuès.

« Les eaux de Siloé ». Edit. « Aux 5 coupoles », Genève, 1940.

LE BOULANGER

En tablier blanc, sa haute taille courbée, il plonge les mains dans la pâte liquide. En souriant il la remue. On dirait de la crème. Comme en se jouant, il caresse la farine entassée aux bords du pétrin. Ses doigts palpent, pincent, écartèlent ; peu à peu, son visage devient grave. La farine diminue, mêlée avec l'eau, la pâte augmente et durcit. De ses phalanges solides, le boulanger la triture ; avec force, il l'empoigne, la déchire ; ses mains vont et viennent, sans répit, sans pitié. La pâte vit et geint. Le boulanger la pétrit, la malaxe, l'arrache par saccades,

la soulève toute en un paquet et la rabat avec fracas ; ensuite, au moyen du râcloir, il nettoie ses paumes engluées. La pâte, devenue vivante, gonfle et bouge, se hérissé de cloques minces qui crèvent comme de petits sanglots muets. Elle s'immobilise enfin, se fige, apaisée.

« Le printemps noir ». Attinger, édit.

Jean Violette.

LES LIVRES

« **Florian** », le cheval de l'empereur, de Félix Salten, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Contée avec finesse et sensibilité, l'histoire de Florian nous fait pénétrer dans le milieu habité par les pur-sang. Du haras de Lipizza à l'école d'équitation de Vienne, nous suivons Florian, avec un intérêt et une sympathie toujours croissants. Si la déchéance du héros, précipitée par la guerre et la misère, angoisseront, pour un moment, les jeunes lecteurs, la sérénité finale où ils retrouveront leur vieil ami leur rendra encore plus cher le souvenir de Florian le magnifique.

Hops le Lièvre, de Félix Salten, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Le père de Bambi sait décrire avec minutie, mais sans jamais lasser, la vie à la fois insoucieuse et effarouchée de nos frères inférieurs. Il a le don de sympathie qui touche le lecteur et le passionne. Son amour des bêtes, robuste et sans afféterie, lui inspire des événements plausibles qu'il décrit en termes justes. Nulle sensiblerie ne vient affaiblir les simples leçons qu'il propose. Nous envions les enfants auxquels seront offertes de telles lectures.

R. J.

Petits atlas Boubée. Librairie Payot S. A., Lausanne.

Quatre nouveaux petits atlas illustrés de la série N. Boubée, à Paris, viennent de paraître. Le fascicule II des Amphibiens et Reptiles, où F. Angel traite des lézards et des serpents, achève l'étude de ces deux classes. Le fascicule II des Mammifères est consacré par P. Rode aux ongulés et le fascicule III, aux cétacés, siréniens, pinnipèdes carnivores et chiroptères. J. Pellegrin étudie les poissons d'eau douce dans le fascicule III du petit atlas des poissons.

Ces atlas comportent des tables de classifications fort claires, d'intéressantes indications biologiques et des planches en couleur. Les lecteurs de l'« Educateur » en connaissent déjà la qualité.

J. R.

Le français de quelques écrivains

DE CAMILLE DUDAN

Fr. 3.60

M. C. Dudan analyse la langue et le style des maîtres, nous révèle leurs secrets et leur charme

EN VENTE AUX ÉDITIONS DU CHANDELIER, 33 RUE NEUVE, BIENNE
ET DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

La SUISSE assure l'avenir

LA SUISSE

ASSURANCES VIE ET ACCIDENTS

6, Rue de la Paix, Lausanne 61

CROISSANT D'OR

Marque de qualité



« Excellent pour tartiner » se trouve dans toutes les épiceries

116

Société vaudoise de secours mutuels

Caisse maladie-accidents, contrôlée et subventionnée par la Confédération

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES,

Le groupement mutualiste d'assurance contre la maladie et les accidents, sous-section S. P. V. de la S. V. S. M. attend votre adhésion et celle de votre famille. **Soyez prévoyants! N'attendez pas!**

Demandez sans engagement tous les renseignements nécessaires pour votre affiliation à Monsieur Fernand Petit, instituteur, rue Ed. Payot 4, à Lausanne. Téléphone 3 85 90.

7

BON

pour un rabais spécial sur tous achats chez

BORNET S. A.

ÉLECTRICITÉ * EAU * GAZ

GENÈVE - RUE DE RIVE, 8 - TÉL. 5 02 50

40

**Quelques suggestions
pour les courses d'écoles et de sociétés**

Les Diablerets 1200 m. **Hôtel Terminus** Tél. 641 37

Pour être vraiment bien, faites un essai à cet hôtel rénové ; menus fameux, chambres avec eau chaude courante toute l'année. **Dortoir moderne.** Lac Retaud même direction, arrangement pour pension combiné avec

Lac Retaud 1700 m. Tél. 641 43

65

Les plus belles excursions au pied de hautes montagnes. But de sortie pour écoles. **Dortoir**, arrangement pour soupe, couche et petit déjeuner, rafraîchissements de choix, barque et jeux.

E. R. Reinhard, propr.-gérant

SALANFE

DENTS DU MIDI

Courses d'écoles

Prix spécial : potage,
dortoir, déjeuner 2.80

Téléphone 4.58.82

Coquoz, propr.

119

*Le pays de Fribourg
et la Gruyère*

Que de belles courses en
perspective, avec les

Chemins de fer fribourgeois

Gruyère - Fribourg - Morat (GFM)

Billets collectifs au départ
des gares C. F. F. Trains spé-
ciaux. Fribourg, tél. 12.61.
Bulle, tél. 85.

82

La course classique au bord du lac

CASINO DU RIVAGE

68

M. Droz

Tél. 5 18 83

VEVEY

Alt. 1526 m.

COL DE JAMAN

Tél. 6 41 69

Magnifique but de course pour écoles et sociétés

Restaurant Manoïre ouvert toute l'année

Grand dortoir. Arrangements spéciaux pour

écoles et sociétés.

P. ROUILLER.

92

ANZEINDAZ

GRAND CENTRE
D'EXCURSIONS

HANS FLOTRON, Guide

Hôtel Anzeindaz et Refuge des Diablerets

Ouvert toute l'année - Place pour 100 personnes - Restauration

Pour vacances : Prix depuis Fr. 9.—

TÉLÉPHONE : GRYON 5 31 47

93

Quelques suggestions pour les courses d'écoles et de sociétés

Brienzer Rothorn

Altitude 2351 m.

Des impressions inoubliables pour les écoliers

Connu par son panorama unique
Ouverture de la saison: 24 juin 1944
Fermeture de la saison: 17 septembre 1944

TARIF DU CHEMIN DE FER, le même pour toutes les classes d'âge

Brienz-Rothorn-Kulm Simple: Fr. 3.25 Retour: Fr. 3.30
Pour 50 participants, 1 personne accompagnante gratis
Pour 10 participants, 1 personne accompagnante au tarif des écoles

TARIF DE L'HOTEL ROTHORN-KULM

Potage et pain Fr. -.85
Café simple Fr. 1.—
Café complet Fr. 1.75
Potage, pâtes aux tomates et salade Fr. 2.20
simple, mais bon dîner ou souper Fr. 3.—
Gîte dans le confortable dortoir: matelas, oreiller
et couverture de laine Fr. 1.—
Plus service 10%

Prix global pour: dîner, logement dans dortoir,
café complet et service seulement Fr. 6.—

PROMENADE D'ALTITUDE Sentier agréable, 60 cm. de large, du Rothorn au Brünig, 12 km. environ. Différence de niveau, 1300 m., pente moyenne 12%.

ÉVÈNEMENTS POUR LES ÉCOLIERS Le lever et le coucher du soleil sur le Rothorn-Kulm et Promenade Rothorn-Brünig.

Une entente préalable directe et en temps utile avec la direction du Chemin de Fer et de l'Hôtel est indispensable.

Demandez prospectus qui informe sur tous les détails!

CHEMIN DE FER BRIENZ-ROTHORN

Tél. Brienz 2 81 41

HOTEL ROTHORN-KULM

Tél. Brienz 2 80 54

63

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons
Ligne du Saint-Gothard
Col du Klausen

Hôtel Croix-Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes.
60 lits. Téléphone No 23. Prix réduits pour Ecoles. 118 Famille Mueller, propr.

Pour des meubles de qualité et solides,
à des prix avantageux, adressez-vous à

LA GRUYERIA

Fabrique de meubles

A BULLE

VISITEZ SANS ENGAGEMENT SA GRANDE EXPOSITION

36

Quelques suggestions pour les courses d'écoles et de sociétés

La Vallée des Ormonts

le centre d'excursions idéal pour écoles

Chemin de fer Aigle-Sépey-Diablerets

Tarifs très réduits pour écoles et sociétés. Renseignements: Aigle Tél. 2.22.15

120

1.

Courses d'écoles

dans les régions de toute beauté.

Petite Scheidegg 2064 m.

Eigergletscher 2323 m.

Jungfrauoch 3457 m.

et à des prix spéciaux.

CHEMIN DE FER

WENGERNALP-JUNGFRAU

Interlaken — Téléphone 102

LAVEY-LES-BAINS

Rhumatismes - Affections gynécologiques

Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose

Troubles circulatoires - Phlébites

MAI-SEPTEMBRE

Arrangements forfaitaires 21 jours
minimum Fr. 325.—

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: (intérim) R. JAQUET, GENÈVE, r. de Lyon 58. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Chesières-Villars

Pension Bella-Vista

Situation tranquille. Bonne cuisine.
Tél. 3.22.63 102 Mlle Küpferschmid

Hôtel Belvédère

70 lits. Grd jardin ombragé.
Tennis. Pl. de jeux. Pension dep. fr. 11.-
Tél. 3.24.16 98 Propr. W. Lichtenberger

Pension Famille Eugénie

Pension depuis fr. 8.—. Situation idéale.
101 Propr. Mme Roud

Pension „Les Oisillons„

Situation ensoleillée, belle vue, cuisine soignée, prix modérés. Arrangements pour familles.
Tél. 3.22.58 100

Pension Beau-Séjour

Eau courante
Bonne cuisine. Pension depuis fr. 8.—.
Tél. 3.21.08 99 Propr. E. Jaggi

Nouvelle Pension Amiguet

Eau courante. Maison confortable. Cuisine soignée. Tennis. 97 A. Amiguet

Gryon

Riant-Soleil Pension pour enfants. Nourriture soignée, bons soins. Arrang. pour longs séjours.
Tél. 5.31.74 103 Mlles Beausire & Curchod

Pension-Famille

Pour vos vacances d'automne.
Belle situation. 104 Mme P. Aulet

Aeschi b/Spiez

Hôtel Seeblick Situation admirable. Prairie ombragée. Bonne cuisine. Pension dep. fr. 8 50. Arrangements pour longs séjours
Tél. 5.68.76 114 Mme Wäspi

Pension Alpenblick

Situation idéale, beau parc, grandes vérandas vitrées. Cuisine soignée. Prix depuis fr. 9.50.
Tél. 5.68.52 113 Mlle C. Frei

Pension Beau-Site

Vue splendide. Cuisine bien soignée. Pension dep. fr. 7.50.
Tél. 5.68.28 115 M. Baumberger

Montreux

Hôtel Beau-Rivage

Grand jardin ombragé au bord du lac. Arrangement, tout compris fr. 86.— - 94.— par sem.
Tél. 6.32.93 84 A. Curti-Aubry, propr.

Glion

Restaurant Grill-Room Victoria

Tél. 6.33.98 105 Dir. Werlen

Les Avants

Pension „Les Mélézes“

Maison soignée. Bonne cuisine. Tranquillité. Promenades. Prix modérés.
Tél. 6.33.47 96

Lucerne

Hôtel des Alpes

Situation magnifique au bord du lac. 3 min. de la gare et du débarcadère. Visitez l'originale locanda Ticinese. 60 lits. Grill. Salon-Bar. 109 Tél. 2.58.25

Hôtel du Pont

Bar. Dancing. Toutes chambres avec eaux courantes.
Tél. 2.06.59 111 Prop. M. H. Bütikofer

Hôtel Mostrose et de la Tour

Sur les bords de la Reuss. Tranquillité. Terrasse. Bonne cuisine. Pens. dep. fr. 11.-
Tél. 2.14.43 110 M. et J. Bühlmann

Hohfluh (Brünig-Hasliberg) B. O.

Hôtel Alpenruhe

Dans un cadre alpestre. 1050 m. Situation splendide et tranquille. Eau courante Prix raisonnables
Tél. 4.02 108 M. Wiegand

Hôtel Bellevue

Vue merveilleuse Alpage. Tranquillité. 50 lits. Pension depuis fr. 9.50. Propositions sur demande.
Tél. 4.07 107 Fam. Tännler, propr.

Genève

Papeterie W. Bertrand

106 92, rue du Rhône